



**ONU DC**  
Office des Nations Unies  
contre la drogue et le crime

## Réunion extraordinaire des Ministres d'Afrique centrale préparatoire aux différentes COP en 2022 (climat, biodiversité et CITES) sur la lutte contre les crimes qui portent atteinte à l'environnement

Kintélé, République du Congo, 28 au 30 septembre 2022

### COMMUNIQUE FINAL

Sur invitation de **Monsieur Jules Doret NDONGO**, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun et Président en exercice de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), la réunion extraordinaire des Ministres d'Afrique centrale préparatoire aux différentes COP en 2022 (climat, biodiversité et CITES) sur la lutte contre les crimes qui portent atteinte à l'environnement s'est tenue le 30 septembre 2022 à Kintélé en République du Congo. Cette réunion a été organisée par la COMIFAC, en partenariat avec le Gouvernement de la République du Congo, la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), l'Union européenne à travers son programme ECOFAC VI et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONU DC).

Les pays membres ci-après ont pris part aux travaux : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo et Tchad. Y ont également pris part la CEEAC, l'OCFSA, ONU DC, l'UE, la Facilitation allemande du PFBC, l'OIBT, le ROSCEVAC, TRAFFIC, INTERPOL.

La cérémonie solennelle d'ouverture, présidée par **Son Excellence Monsieur Anicet Collinet MAKOSSO Premier Ministre**, Chef de Gouvernement de la République du Congo, a été marquée par sept allocutions : celles de Mme Stella MENSAH SASSOU NGUESSO, Député-Maire de Kintélé, du Dr Christian RUCK, Facilitateur de la République Fédérale d'Allemagne du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), de M. Honoré Tabuna, Commissaire en charge de l'Environnement, Ressources Naturelles, Agriculture et Développement Rural de la CEEAC représentant le Président de la Commission de la CEEAC, de M. Amado PHILIP DE ANDRES, Directeur régional de l'ONU DC pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Son Excellence Giacomo DURAZZO, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Délégation de l'Union Européenne en République du Congo, M. Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun et Président en exercice de la COMIFAC et le Discours d'ouverture du Premier ministre, Chef du Gouvernement de la République du Congo.

Dans son allocution, la Député -Maire de Kintélé a souhaité la bienvenue et un agréable séjour aux délégations. Elle a exprimé sa profonde gratitude à l'endroit de la COMIFAC pour avoir choisi la ville de Kintélé pour abriter cette importante réunion extraordinaire du Conseil des Ministres. Poursuivant son propos, elle a émis le vœu que les objectifs de cette rencontre soient atteints.

Dans son allocution, le Facilitateur du PFBC a félicité la COMIFAC pour l'organisation de cette rencontre préparatoire à la participation des pays membres de la COMIFAC aux différentes Conférences des Parties en 2022. Il a souligné les activités menées par la facilitation

dans le cadre de la mobilisation des fonds de Glasgow, et annoncé qu'un rapport sur la répartition de ces financements sera disponible d'ici la COP 27 sur le climat.

Le Directeur de l'ONU DC pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre a exprimé sa reconnaissance à la COMIFAC et à la CEEAC pour avoir impliqué l'ONU DC dans l'organisation de cette réunion. Il a relevé la complexité des crimes sur l'environnement et à réitéré le soutien et la détermination de l'ONU DC auprès des pays d'Afrique centrale pour faire face à ces fléaux.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Délégation de l'Union Européenne en République du Congo dans son allocution a adressé sa gratitude à la République du Congo et à la COMIFAC pour l'organisation de cette réunion. Il a réaffirmé l'attachement de l'Union Européenne à la coopération sous-régionale pour la lutte contre les crimes qui portent atteinte à l'environnement et réitéré la disponibilité de l'UE à poursuivre son soutien en faveur des pays d'Afrique centrale pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers et des ressources naturelles.

Le Commissaire à l'Environnement, aux Ressources Naturelles, Agriculture et Développement Rural de la CEEAC a tout d'abord présenté les excuses du Président de la Commission de la CEEAC empêché. Il a salué la tenue de cette réunion qui se tient en prélude aux grandes rencontres sur le climat, la biodiversité, le commerce et le trafic illégal des espèces sauvages ainsi que la Pré-COP qui se tient pour une première fois en Afrique centrale.

Le Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Président en Exercice de la COMIFAC, a remercié les autorités congolaises pour l'organisation des présentes assises et a rendu un vibrant hommage à Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo, Chef de l'Etat pour son engagement en faveur de la gestion durable des ressources forestières. Il a souligné que cette réunion constitue une étape cruciale pour une participation active et coordonnée des pays membres de la COMIFAC aux différentes rencontres de négociations. Avant de clore son propos, il a rappelé les objectifs de cette rencontre.

Dans son discours d'ouverture, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Congo a exprimé sa reconnaissance pour le choix porté sur son pays pour la tenue des présentes assises. Il a salué les réalisations de la COMIFAC pour l'atteinte des objectifs du Plan de convergence et a invité tous les pays membres de s'acquitter de leurs contributions égalitaires vis à vis de cette institution. Tout en souhaitant pleins succès aux travaux, il a émis le vœu que les délibérations aboutissent à l'adoption des positions communes. C'est sur cette note d'espoir qu'il a déclaré ouverte la réunion extraordinaire du Conseil des Ministres.

Après la cérémonie protocolaire, le Président du Conseil a procédé à la vérification du quorum qui a été jugé atteint. Le bureau, mis en place pour la conduite des travaux, a été constitué comme suit :

- **Président : Monsieur Jules Doret NDONGO**, Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun
- **Vice-Président : Monsieur Michel Stéphane BONDA**, Ministre Délégué des Eaux, de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres de la République Gabonaise
- **1<sup>er</sup> Rapporteur : Monsieur Pierre TATY**, Directeur du Cabinet de la Ministre de l'Economie Forestière de la République du Congo ;
- **2<sup>ème</sup> Rapporteur : Monsieur Mahamat AHMAT LAZINA**, Ministre de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable de la République du Tchad

Après lecture du rapport du segment des Experts, les Ministres ont validé ledit rapport et ont félicité les Experts pour la qualité de leur travail.

Ils ont examiné en huis clos les points inscrits à l'ordre du jour et ont pris les décisions et recommandations suivantes :

**1. S'agissant des positions communes des pays de l'espace COMIFAC dans le cadre de leur participation à la COP 27 sur le Climat, la COP 19 à la CITES et la COP 15 Biodiversité et les réunions connexes,**

Les ministres ont adopté des positions communes des pays de l'espace COMIFAC dans le cadre de leur participation à ces Conférences des Parties.

**2. S'agissant de la vision des politiques pour faciliter la coopération judiciaire dans la lutte contre le trafic illicite des ressources naturelles,**

Les Ministres ont :

(a) invité les Etats membres à :

1. élaborer ou redynamiser les plans nationaux intégrés de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, aux ressources naturelles, à la déforestation et la dégradation des forêts;
2. renforcer leurs lois existantes contre la criminalité liée aux espèces sauvages, aux ressources naturelles, à la déforestation et dégradation des forêts;
3. renforcer les mécanismes d'exécution, notamment en élargissant le champ d'application des infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux pour couvrir toutes les infractions acquiescives et poursuivre les délinquants en conséquence ;
4. ratifier les différentes Conventions des Nations Unies, les instruments régionaux et sous régionaux pour faire face à la criminalité liée aux espèces sauvages, aux ressources naturelles, à la déforestation et dégradation des forêts ;
5. renforcer les capacités des services de répression à collecter des informations et renseignements dans le domaine du crime transnational organisé par la création, au sein de chaque État membre, d'unités/départements/organismes d'enquêtes interinstitutionnels centralisés ;
6. recourir, de manière accrue, aux enquêtes conjointes entre les services nationaux d'investigation prévues par la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ;
7. renforcer la collaboration nécessaire, sur le plan du conseil technique, au sein des forces de sécurité et de contrôle que sont les policiers et gendarmes, les agents des administrations dédiées (forestiers, miniers et énergies fossiles) ainsi que des douaniers ;
8. améliorer la communication numérique pour faciliter l'échange d'informations ;
9. poursuivre la signature des accords bilatéraux de coopération entre les États de la sous-région ;
10. créer au niveau national, un pôle de magistrats spécialisés pour la lutte efficace contre la criminalité liée aux espèces sauvages, aux ressources naturelles, à la déforestation et à la dégradation des forêts.

(b) instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC en concertation avec la Commission de la CEEAC :

1. de développer un cadre juridique régional pour faire face à la criminalité liée aux espèces sauvages, aux ressources naturelles, à la déforestation et à la dégradation des forêts ;
2. d'adopter des normes minimales standards contre la criminalité liée aux espèces sauvages et autres ressources naturelles, déforestation et dégradation des forêts;
3. de promouvoir la coopération et la coordination interétatique à travers l'opérationnalisation d'AFRICA TWIX dans tous les pays de l'espace COMIFAC ;
4. de favoriser et renforcer la coopération avec les institutions possédant des bases de données de renseignement criminel (INTERPOL – OMD – TRAFFIC).

(c) exhorté les partenaires au développement à accroître le soutien financier et technique aux organismes de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, aux ressources naturelles, à la déforestation et à la dégradation des forêts y compris celles chargées des poursuites ainsi que le système judiciaire.

**3. Concernant la création et l'opérationnalisation des Unités spéciales de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages protégées dans les pays membres de la COMIFAC,**

Les Ministres ont instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de transmettre à la Commission de la CEEAC les recommandations formulées (confère rapport du segment des Experts).

**4. S'agissant de la création des centres d'excellence de recherche, d'innovation et de formation sur la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages,**

Les Ministres ont :

(a) instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de collaborer avec la Commission de la CEEAC en vue :

1. de créer des centres d'excellence de recherche, d'innovation et de formation sur la conservation et la protection des espèces sauvages chargés de former les acteurs (forces d'application de la loi) impliqués dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et autres ressources naturelles ;
2. de renforcer les capacités des centres d'excellence de formation déjà existants dans la sous-région ;
3. d'encourager la création des laboratoires d'analyses criminalistiques ;
4. de renforcer la coopération intrarégionale dans les aspects de formation, recherche et innovation à travers la mise en réseaux des centres d'excellence déjà existants dans la sous-région tels que l'École de Faune de Garoua, au Cameroun, le laboratoire de génétique de la Faune de l'ANPN, et le Centre de formation Alphonse MAKANDA (CDFAM) au Gabon.

**5. Sur les mécanismes de financement de la conservation de la biodiversité et de la gestion des aires protégées y compris les aires protégées transfrontalières en Afrique centrale,**

Les Ministres ont :

- (a) convenu de la mise en place d'un groupe de travail (task force) stratégique qui devra échanger avec les donateurs. Au plan opérationnel, les Ministres ont invité les pays qui n'ont pas encore désigné leurs Experts à le faire urgemment ;
- (b) demandé à la Facilitation allemande du PFBC de faire le point à la COMIFAC, des discussions qu'elle a eues à ce jour avec les pays donateurs sur les financements de Glasgow ;
- (c) invité les Etats membres à :
  1. accroître les efforts financiers nécessaires à la mise en œuvre du Plan de convergence à travers le paiement régulier des contributions exigibles à la COMIFAC ;
  2. accroître sur le long terme la part du budget national allouer au financement des aires protégées et de la conservation de la biodiversité ;
  3. renforcer le partenariat avec le secteur privé national pour le financement de la conservation de la biodiversité ;
  4. créer et/ou redynamiser des fonds de sauvegarde environnementale et sociale en vue de soutenir les programmes de conservation de la biodiversité ;
  5. élaborer/actualiser et mettre en œuvre les stratégies nationales de mobilisation des ressources internes en faveur de la conservation et la gestion durable de la biodiversité ;
  6. redynamiser le mécanisme de financement autonome de la COMIFAC à l'instar du modèle de la République Centrafricaine qui prélève 0,1% sur les importations à reverser à la COMIFAC ;
  7. honorer leurs engagements financiers vis-à-vis des Accords signés au niveau international et plus particulièrement dans le domaine de la conservation ;
  8. coordonner leurs actions pour se doter d'une force de négociation sur le Plan international afin d'attirer plus de financements dans la sous-région.
- (d) instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC :
  1. d'engager des actions pour la création au niveau sous-régional d'un fonds spécial dédié à la conservation de la biodiversité ;
  2. d'accompagner les pays dans le développement et la mise en œuvre des stratégies de mobilisation des financements tant internationaux que nationaux dans le secteur forêts - environnement ;
  3. d'assurer une meilleure coordination des actions des pays d'Afrique centrale pour la mobilisation des financements auprès des mécanismes de financement internationaux existants (FEM, FVC, Fonds d'adaptation...) et bailleurs de fonds privés et publics, en tenant compte des spécificités sous-régionales, nationales et locales ;
  4. de procéder conjointement avec la Commission de la CEEAC et l'appui des partenaires au développement à l'évaluation des services écosystémiques des forêts d'Afrique centrale en vue de solliciter des compensations y afférentes auprès des bailleurs de fonds.

- (e) Instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à accélérer l'opérationnalisation du groupe sur la mobilisation des financements de Glasgow en liaison avec le groupe d'Experts sur la finance élargi aux experts de banques créé par les Chefs d'Etat de la CEEAC afin de :
1. développer des projets d'envergure pour la sous-région ;
  2. soumettre lesdits projets auprès des mécanismes financiers ou institutions financières.
- (f) exhorté les partenaires au développement à :
3. coordonner leurs actions pour un financement harmonisé des projets (domaines d'intervention, cibles...);
  4. appuyer le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC dans le processus d'évaluation des services écosystémiques des forêts d'Afrique centrale.

**6. Concernant le renforcement des capacités dans la conservation et la gestion durable des forêts à travers le partage d'expériences entre les pays de l'espace COMIFAC,**

Les Ministres ont invité les Etats membres à organiser des voyages d'étude pour le partage d'expériences sur les thématiques en lien avec la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers.

**7. S'agissant du Plan d'Action Sous-régional des pays de l'espace COMIFAC pour le Renforcement de l'Application des Législations Nationales sur la Faune Sauvage (PAPECALF), 2ème édition 2022 – 2025,**

Les Ministres ont :

- (a) adopté le Plan d'Action ;
- (b) invité les États membres à :
  1. renforcer les structures nationales chargées de la mise en œuvre du Plan d'Action ;
  2. accroître les financements pour la mise en œuvre dudit Plan d'Action ;
- (c) instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC en collaboration avec l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA) de mobiliser les financements nécessaires pour garantir le succès de la mise en œuvre du Plan d'action ;
- (d) exhorté les partenaires techniques et financiers à poursuivre leurs appuis pour la mise en œuvre du PAPECALF.

Au terme des travaux, le Conseil des Ministres a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement de la République du Congo, pour l'organisation réussie de la réunion Extraordinaire des Ministres et pour l'hospitalité légendaire dont ont bénéficié les délégations.

Fait à Kintélé, le 30 septembre 2022

Pour le Conseil des Ministres,  
  
Le Président  
en l'absence du Président en exercice  
**Jules Doret NDONGO**

